



Il vous faut un nouveau laptop parfaitement configuré? Optez donc pour l'offre complète HomeServiceTeam: Laptop Compaq Presario CQ61-428EZ, livré et installé à domicile pour 799.- au lieu de 998.-. Sur demande, nous connectons votre laptop à Internet (frais DSL non compris). Le HomeServiceTeam Swisscom vous sert à domicile. »

ADS BY TRADEDOUBLER.CH



Divorce
Rédigez votre convention de divorce
Tout sur le divorce

EasyDivorce.ch
Obtention des documents de divorce et
séparation via internet.

Météo Valais
ven sam
17°C 19°C
Webcams

Accueil » News » Suisse

- NEWS
- MULTI MEDIA
- BLOGS
- LOI SIRS
- SERVICES
- SERVICES JOURNAL
- ANNONCES CLASSÉES

Nos Vidéos



Accès Abonnés

FLUX RSS
Rechercher

OK

Courrier des lecteurs

Envoyez votre courrier, tribune libre à la rédaction centrale.

Les Annonces

- Immobilier 50852
- Emplois 9750
- Véhicules 54446
- Divers 999

Edition en ligne

Consultez l'édition électronique du Nouvelliste

Blogs - la liste

Achetez des articles du Nouvelliste

Bourse



Bourse



La bourse en direct

SUISSE

LE DÉLAI DE RÉFLEXION PASSE À LA TRAPPE

6 janvier 2010 - MAGALIE GOUMAZ - 11 y a 2 commentaires

DIVORCES ▶ Dès le 1er février, le délai de réflexion de deux mois est supprimé pour les couples qui divorcent à l'amiable.



La procédure de divorce par consentement mutuel sera plus courte dès le 1er février. Le délai de réflexion obligatoire de deux mois est en effet supprimé à partir de cette date. Le juge pourra par contre convoquer les époux à plusieurs auditions lorsque cela lui semblera nécessaire avant de prononcer la séparation.

Introduit en 2000, le délai de réflexion était censé offrir une sorte de garde-fou pour les époux. Mais son application n'a jamais été satisfaisante, si bien qu'en 2004 déjà, le socialiste fribourgeois Erwin Jutzet, aujourd'hui conseiller d'Etat, déposait une initiative

parlementaire pour corriger le tir, approuvée à une très large majorité.

«Ces deux mois ne servent à rien, si ce n'est à prolonger la procédure. Ils sont surtout considérés comme une tracasserie supplémentaire», déclare Me Douglas Hornung, fondateur du site internet «Divorce.ch». A Lausanne, Me Marc-Etienne Favre partage cet avis. «Aujourd'hui, les gens sont très bien informés de leur droit. C'est au moment d'élaborer leur convention que tout se joue, et pas durant ce délai de réflexion. Lorsqu'un couple arrive devant le juge, il s'est mis d'accord et sa première question est souvent: quand serons-nous divorcés? Lorsqu'on annonce qu'il y a un délai de deux mois auquel s'ajoute encore le temps nécessaire au jugement, les époux ne comprennent pas car ils veulent tourner la page». L'avocat parle d'une utilisation «exceptionnelle» de ce délai de réflexion et n'a en tout cas jamais entendu parler de réconciliation durant ces deux mois. «En fait, j'ai surtout connaissance de cas extrêmes où un époux tente d'obtenir plus et utilise le délai de réflexion comme ultime moyen de pression sur l'autre».

Membre de la Commission des affaires juridiques du Conseil national au moment des discussions, l'écologiste vaudoise Anne-Catherine Ménétreay avait tenté de maintenir un filet de sécurité dans les divorces par consentement mutuel, qui représentent 90% des divorces prononcés en Suisse. Elle proposait notamment de transformer le délai de réflexion en délai de révocation. «Le consentement des deux époux est difficile à vérifier», estime l'ancienne conseillère nationale qui évoque de possibles pressions sur un conjoint durant cette phase. Lors de la consultation, la Commission fédérale pour les questions féminines partageait cet avis.

Gare, la bagarre

Le délai de réflexion enterré, c'est un autre point litigieux du droit du divorce qui va bientôt enflammer les esprits: l'autorité parentale conjointe. Elle devrait devenir la règle, ce qui constituerait une avancée pour les pères, mais une nouvelle source de chamaille entre conjoints, selon Me Marc-Etienne Favre qui craint qu'«on ne donne beaucoup de pouvoir à quelqu'un qui ne voit son enfant qu'un week-end sur deux». L'avocat de Lausanne se montre ainsi réservé sur ce projet et estime qu'il faut avant toute chose définir ce qu'est l'autorité parentale, où elle commence et où elle s'arrête. L'achat de vêtements en fait-il partie?

«Actuellement, lorsqu'on me pose la question, je suis bien emprunté pour y répondre», dit-il. Le projet du Conseil fédéral était en consultation jusqu'au printemps dernier et l'Office fédéral de la justice est en train de le revoir en fonction des réponses, mais le principe semble acquis. Il sera présenté dans le courant de l'année et transmis au Parlement.

Le Dessin du jour



ERUPTION EN ISLANDE: LES AEROPORTS DE L'EUROPE DU NORD FERMES...



Concours

Finale des Combats de Reines



Concours

Sismics Festival



Concours

Maxi Rires Festival



Concours

FC Sion

» suite

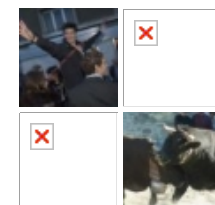
SONDAGE

L'actuel Conseil fédéral suscite chez moi...

jn ... une pleine confiance.
jn ... une confiance modérée.
jn ... aucune confiance.

» Votez

Galerie Photo



Liens

Consultez notre annuaire de liens

Le Nouvelliste Mobile

Pourquoi faire comme tout le monde



Connectez
-
vous
depuis
votre
natel
sur notre
service
mobile!

Retrouvez les
informations
suivantes:
- Les Articles
- Flash Info
- La Météo

Le formulaire de soumission de commentaires est désactivé automatiquement après 30 jours. Il n'est plus possible de réagir sur cet article.

COMMENTAIRES

• **Commentaire de SWISSMETISSAGES.CH** - mercredi 06 janvier 2010, 12:42

La politique familiale migratoire suisse ne garantit pas les droits des enfant et des jeunes suisses avec leurs parents étrangers face au taux de divorces qui est de 80% en Suisse:

La politique migratoire suisse est une politique raciste face aux droits des papas et mamans étrangers en Suisse..., vu que les droits cantonaux et fédéraux des étrangers ne donnent aucun droits aux pères des petits suissesses et suisses de vivre auprès de leurs enfants en Suisse...!!!

La politique migratoire suisse est une politique sexuelle, et n'est pas une politique familiale, vu l'absence des droits et la non-existence des droits familiaux et parentaux migratoires en Suisse.

Pas de droit de séjours ni de vie et ni de travail des étrangers auprès de leurs enfants en Suisse. Suite à un divorce, le seul et unique droit, c'est la libre circulation... RIRE...QUELLE POLITIQUE FAMILIALE MIGRATOIRE SUISSE !!!
CETTE POLITIQUE DISCRIMINE LES PARENTS MIGRANTS EN SUISSE ET LES ENFANTS ET LES JEUNES SUISSES QUI NE CONNAISSENT PAS LEURS PAPAS OU MAMANS CAR ILS SONT DES ETRANGERS EN SUISSE.

Même le livret de famille est remplacé par une attestation de mariage vu qu'il y a 1,6 divorce sur 2 mariages en Suisse... .

Cette politique migratoire suisse dure depuis la 2ème guerre mondiale, et par ce fait, la Suisse à sacrifier et discriminer 7 générations jusqu'à aujourd'hui sans penser aux nouvelles générations.

Dans cette réalité sexuelle suisse "pardon " la réalité familiale suisse, il n'existe aucun droit familial qui garantisse la continuité des regroupements familiaux, ni la naturalisation des parents étrangers des enfants et des jeunes suisses métisses issus de divorce.

Les droits familiaux et parentaux des Enfants Suisses ne sont pas garantis en Suisse, pays des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant ni au niveau cantonal ni au niveau fédéral. En effet, ces droit ne sont pas existants.

Il faut prendre en compte la Constitution Suisse dans l'application des lois des étrangers !!! et garantir l'Etat de droits pour les petits et les Jeunes Suisses avec leurs parents, sans racisme, ni xénophobie.

Donc par la présente, nous demandons à nos gouvernements cantonaux et fédéraux de faire valoir les droits parentaux des parents des petits et jeunes suisses en Suisse sans racisme, sans sexisme, ni xénophobie.

Merci

Association Métissages
Familles Jeunesses Enfances
Lausanne Vaud Suisse

• **Commentaire de WWW.SWISSMETISSAGES.CH** - mercredi 06 janvier 2010, 12:41

La politique familiale migratoire suisse ne garantit pas les droits des enfant et des jeunes suisses avec leurs parents étrangers face au taux de divorces qui est de 80% en Suisse:

La politique migratoire suisse est une politique raciste face aux droits des papas et mamans étrangers en Suisse..., vu que les droits cantonaux et fédéraux des étrangers ne donnent aucun droits aux pères des petits suissesses et suisses de vivre auprès de leurs enfants en Suisse...!!!

La politique migratoire suisse est une politique sexuelle, et n'est pas une politique familiale, vu l'absence des droits et la non-existence des droits familiaux et parentaux migratoires en Suisse.

Pas de droit de séjours ni de vie et ni de travail des étrangers auprès de leurs enfants en Suisse. Suite à un divorce, le seul et unique droit, c'est la libre circulation... RIRE...QUELLE POLITIQUE FAMILIALE MIGRATOIRE SUISSE !!!
CETTE POLITIQUE DISCRIMINE LES PARENTS MIGRANTS EN SUISSE ET LES ENFANTS ET LES JEUNES SUISSES QUI NE CONNAISSENT PAS LEURS PAPAS OU MAMANS CAR ILS SONT DES ETRANGERS EN SUISSE.

Même le livret de famille est remplacé par une attestation de mariage vu qu'il y a 1,6 divorce sur 2 mariages en Suisse... .

Cette politique migratoire suisse dure depuis la 2ème guerre mondiale, et par ce fait, la Suisse à sacrifier et discriminer 7 générations jusqu'à aujourd'hui sans penser aux nouvelles générations.

Dans cette réalité sexuelle suisse "pardon " la réalité familiale suisse, il n'existe aucun droit familial qui garantisse la continuité des regroupements familiaux, ni la naturalisation des parents étrangers des enfants et des jeunes suisses métisses issus de divorce.

Les droits familiaux et parentaux des Enfants Suisses ne sont pas garantis en Suisse, pays des droits de l'Homme et des droits de l'Enfant ni au niveau cantonal ni au niveau fédéral. En effet, ces droit ne sont pas existants.

• Certification



Il faut prendre en compte la Constitution Suisse dans l'application des lois des étrangers !!! et garantir l'Etat de droits pour les petits et les Jeunes Suisses avec leurs parents, sans racisme, ni xénophobie.

Donc par la présente, nous demandons à nos gouvernements cantonaux et fédéraux de faire valoir les droits parentaux des parents des petits et jeunes suisses en Suisse sans racisme, sans sexisme, ni xénophobie.

Merci

Association Métissages
Familles Jeunes Enfances
Lausanne Vaud Suisse

[Retour à l'index](#)

¶ Dernières dépêches



16 avril 2010

- 17:14 [Les joueurs légèrement lésés pour une erreur historique](#) ➔
- 17:06 [Affrontement politique autour du décès du détenu de Bochuz](#) ➔
- 16:40 [Huit employés du CICR ont retrouvé la liberté en RDC](#) ➔
- 16:26 [L'espace aérien suisse fermé dès minuit jusqu'à samedi matin](#) ➔
- 15:38 [Les CFF ont transporté 327,5 millions de passagers en 2009](#) ➔
- 15:17 [Le nuage de cendres volcaniques paralyse le trafic aérien européen](#) ➔
- 14:21 [Un million de francs de dommages et intérêts pour un médecin](#) ➔
- 14:10 [Mobilité: les Vaudois jouent la carte du transport public](#) ➔
- 13:06 [Pas de banques "gendarmes du monde" pour le PLR zurichois](#) ➔
- 12:51 [Hooliganisme: une convention modèle pour clubs et cantons](#) ➔
- 12:44 [Décharge de Bonfol: un sous-sol jurassien sans déchets toxiques](#) ➔
- 10:58 [Prêtre suspendu à Fribourg: il aurait abusé d'une femme en détresse](#) ➔
- 10:17 [Bonne performance de la caisse fédérale de pensions malgré la crise](#) ➔
- 02:03 [Début de la vente des images Panini en Suisse](#) ➔

15 avril 2010

- 21:07 [Les meilleurs conducteurs de dameuses s'affrontent aux Crosets](#) ➔
- 20:04 [Bodio: intoxiqués pour avoir voulu sauver leur chien du feu](#) ➔
- 19:05 [Pédopornographie: un Suisse de 54 ans condamné à 30 mois de prison](#) ➔
- 19:00 [Un véhicule d'urgence impliqué dans un accident à Monthey](#) ➔
- 18:16 [Bouchons sur les routes suisses en perspective ce week-end](#) ➔
- 17:18 [Politique de sécurité: le Conseil fédéral garde la même stratégie](#) ➔
- 17:08 [Une "skins party" est en préparation dans le canton de Fribourg](#) ➔
- 16:24 [St-Gall: elle étouffe son bébé en l'emballant dans un t-shirt](#) ➔
- 16:13 [CarPostal: voyageurs en augmentation et chiffre d'affaires record](#) ➔
- 16:08 [14'000 interventions et donateurs en hausse en 2009 pour la REGA](#) ➔
- 13:55 [Adhésion à l'UE: motion pour relancer le débat déposée à Neuchâtel](#) ➔
- 13:40 [Lancement de huit nouveaux Pôles de recherche nationaux en Suisse](#) ➔
- 13:34 [Le chauffard qui avait renversé un homme se rend à la police](#) ➔
- 13:17 [Genève boucle ses comptes 2009 sur un excédent de 322 millions](#) ➔
- 12:30 [Asile: légère baisse du nombre de demandes au premier trimestre 2010](#) ➔
- 12:01 [Démographie: le Valais au chevet de ses personnes âgées](#) ➔
- 11:25 [CFF Cargo ternit le bilan des entreprises de la Confédération](#) ➔
- 11:16 [Sondage: l'obligation de servir n'a plus les faveurs des Suisses](#) ➔
- 11:09 [La Mecque des énergies renouvelables ouvre ses portes à Fribourg](#) ➔
- 02:23 [Français et Suisses les plus satisfaits](#) ➔

14 avril 2010

- 23:38 [Violent feu au centre de requérants d'asile des Tattes \(GE\)](#) ➔
- 22:30 [Genève: les libéraux et les radicaux disent "oui" à la fusion](#) ➔
- 21:16 [Endettement: Pro Juventute sensibilise les enfants à l'argent](#) ➔
- 20:32 [VIH: des organisations réclament plus de moyens pour lutter](#) ➔
- 18:16 [Rapport publié à Genève sur "l'arrêt des investissements explosifs"](#) ➔
- 17:48 [Une ONG montre la négligence des droits humains par les banques](#) ➔
- 17:18 [La Caisse de pensions plombe les comptes 2009 de Lausanne](#) ➔
- 17:16 [Les véhicules de la police genevoise ne sont pas équipés de GPS](#) ➔
- 17:09 [Personnes âgées délestées de plusieurs milliers de francs en Valais](#) ➔
- 16:58 [Plaintes contre deux évêchés pour n'avoir pas dénoncé des abus](#) ➔
- 16:43 [Gerhard Ulrich est acquitté de l'accusation de contrainte](#) ➔
- 16:33 [Economies d'énergie: Fribourg décidé à être un bon élève](#) ➔
- 16:04 [Prostitution: la nouvelle loi genevoise en vigueur le 1er mai](#) ➔

15:00 [Trafic: perturbation de trafic pour quatre ans au col du Simplon](#) ➔

14:03 [Mondial de football: les "violations" en Afrique du sud dénoncées](#) ➔

13:22 [Votation fédérale: l'assurance chômage au menu du 26 septembre](#) ➔

✚ **Newsletter**

Inscrivez-vous pour recevoir nos nouvelles

✚ **Abonnement**

Profitez de nos offres d'abonnement

✚ **Edition en ligne**

Lire les nouvelles depuis chez vous

✚ **Archives**

Consultez nos articles avec swissdox

✚ **Boutique**

Achetez des articles du Nouvelliste

✚ **Publicité**

Votre publicité sur nouvelliste.ch ou dans l'édition papier ?

[Plan du site](#)

[Groupe Rhône Media](#)

[Contact](#)

[Partenaires](#)

[Copyright](#)